



MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE LA JUSTICE PENALE

TDR POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC EXPLORATOIRE

Juin 2018

INTRODUCTION

L'accès à la justice est un principe fondamental de l'Etat de droit. En son absence, il est difficile pour les citoyens de se faire entendre, d'exercer leurs droits, de contester les mesures discriminatoires ou d'engager la responsabilité des décideurs. Les missions menées par NDH Cameroun pour l'amélioration de l'accès à la justice pénale au Cameroun vont dans le sens, justement, de l'effectivité et de la consolidation de l'Etat de droit. Les activités qui concourent à la réalisation de ces missions passent entre autres par la sensibilisation, l'accompagnement, l'assistance des victimes de violations des droits de l'Homme et la mise en place des structures de monitoring à l'instar de l'observatoire de la justice pénale. En réalité, un observatoire est un dispositif mis en place par un ou plusieurs organismes pour suivre l'évolution d'un phénomène dans une société à un moment donné. Il jette un regard analytique sur une problématique ou un sujet défini. L'Observatoire de la justice pénale au Cameroun se veut être un organe pluridisciplinaire et politiquement neutre. Bien qu'il mette à contribution les OSC impliquées et la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL), il devra être libre et autonome dans ses prises de position. Sa mise en place obéit à un objectif double. Tout d'abord, il est question pour cet Observatoire de faire des propositions allant dans le sens de l'amélioration du droit d'accès à la justice pénale au Cameroun. La réalisation d'un tel objectif implique une synergie, une collaboration, une mutualisation d'énergie des acteurs de la chaîne pénale et des OSC militant pour la défense des droits de l'Homme. Il agira à travers des rapports sur la justice pénale ; lesquels seront suivis par les acteurs impliqués, pour un changement de pratique et l'amélioration de la situation. Ensuite, l'observatoire de la justice pénale jouera un rôle de veille. Il s'agira entre autres de dénoncer les violations du droit d'accès à la justice au Cameroun et de plaider pour les améliorations conséquentes. La mise en place d'un organisme pareil contribuera à n'en point douter, au renforcement de l'Etat de droit au Cameroun à travers l'amélioration de l'accès à la justice pénale des populations vulnérables.

OBJET DU DIAGNOSTIC EXPLORATOIRE

1-Contexte et justification

Le niveau d'accès à la justice et plus précisément la justice pénale, fait partie des indicateurs de l'Etat de droit. Le Cameroun qui se positionne comme un Etat de droit, s'est doté d'un arsenal juridique important de protection des droits de l'Homme tant au niveau national qu'au niveau international. En effet, il a ratifié plusieurs conventions et autres traités relatives à la protection des droits de l'Homme notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Pacte international sur les droits civils et politiques, etc. Au niveau national, une kyrielle d'instruments juridiques régissant le droit d'accès à la justice a été adoptée, à l'instar du code pénal, du code de procédure pénal, de la loi portant organisation de l'assistance judiciaire entre autres. Toutefois, malgré ces avancées, force est de constater que les droits de l'Homme et particulièrement le droit d'accès à la justice pénale sont de plus en plus mis à mal. L'on observe très régulièrement au Cameroun que l'accès à la justice est limité par un certain nombre de pesanteurs, au premier rang desquels : l'inaccessibilité et l'ignorance des textes juridiques par la plupart des citoyens, la faible

capacité de ceux-ci à couvrir les frais de procédure judiciaire ainsi que les honoraires des avocats, le défaut d'adhésion de la communauté des citoyens à cette justice qui leur semble parfois bien éloignée, la corruption des acteurs de la chaîne judiciaire, les arrestations et détentions arbitraires, les conditions matérielles insatisfaisantes qui ne permettent pas aux Cours et Tribunaux d'évoluer dans un environnement serein, le déficit de personnel qualifié, les lenteurs dans le traitement des dossiers judiciaires entre autres.

C'est pour apporter des réponses à ces problèmes, que l'impératif de mettre sur pied un observatoire de la justice pénale au Cameroun, à l'instar de celui qui existe en France s'est posé. En réalité, l'Observatoire de la justice pénale est un organe pluridisciplinaire et politiquement neutre qui va s'appuyer sur la dynamique mise en place par NDH-Cameroun pour suivre, monitorer et dénoncer les violations du Code pénal, du code de procédure pénale et des droits de l'homme dans la justice pénale. Bien qu'il mette à contribution divers partenaires impliqués, il devra être libre et autonome dans ses prises de position.

Mais avant d'en arriver à ce stade, un diagnostic exploratoire sur sa faisabilité est indispensable pour plusieurs raisons. De prime à bord, il permettra d'entendre les acteurs clés identifiés sur la faisabilité de cet observatoire ; il permettra aussi d'évaluer les risques et d'envisager les mesures d'atténuation. Plus concrètement, il s'agira d'analyser et de formuler des recommandations et des éléments d'action pour garantir les chances de succès de l'OJP. Pour se faire, les focus group et les entretiens seront menés avec les acteurs et groupes identifiés et susceptibles de contribuer efficacement à la conception d'un mécanisme de suivi indépendant de la justice pénale. Les analyses et discussions porteront sur la composition, le fonctionnement, les réalisations, etc. Le diagnostic ainsi envisagé vaut tout son pesant d'or.

2- Objectif général

L'objectif général de ce diagnostic est de recueillir des informations et des données précises sur les conditions de faisabilité et des modalités de fonctionnement de l'Observatoire de la justice pénale.

3- Objectifs spécifiques

De manière spécifique, le diagnostic envisage de :

- contextualiser et de clarifier les spécificités de l'Observatoire de la justice pénale dans la chaîne de justice pénale au Cameroun.
- déterminer la composition et le fonctionnement de l'OJP
- établir un consensus sur la forme et le contenu de l'OJP.

4-Résultats attendus

- Les informations et des données précises sur les conditions de faisabilité et des modalités de fonctionnement de l'OJP sont recueillies.
- Les missions et spécificités de l'OJP sont définies.
- La composition et le fonctionnement sont déterminés.
- Un consensus sur la forme et le contenu de l'OJP est établi.

4. Méthodologie

Les techniques suivantes seront utilisées : la revue documentaire, les entretiens, l'enquête.

Revue documentaire : elle permettra de décrypter les rapports des organismes similaires évoluant dans d'autres pays tout en exploitant les écrits pertinents.

Les entretiens seront menés avec les acteurs et personnalités qui comptent pour collecter les informations de première main et affiner l'analyse.

L'enquête : les justiciables étant les premiers juges et les principaux bénéficiaires ou victimes de la justice pénale, l'enquête permettra de recueillir leurs avis et sentiments.

Les focus group : les groupes d'acteurs seront consultés dans les cadres des focus group discussions.

5. Champ de l'étude

L'étude s'étendra sur l'ensemble du territoire camerounais.

6. Période et durée

La durée proposée pour le diagnostic est de 45 jours. Cette période prend en compte les moments prévus pour la préparation et la restitution du rapport final. Le consultant proposera un calendrier indicatif des activités dans son offre technique.

7. Livrables

A la suite du travail, le consultant devra produire un rapport final qui sera amendé lors d'un atelier de validation. Dix (10) jours après, la version finale du rapport devra être disponible. Toutes les fiches (format papier) et les fichiers numériques contenant les données collectées durant la mission devront être restitués à NDH Cameroun.

8. Profil requis

- Consultant avec expérience pertinente dans les études
- Expérience dans les recherches en sciences humaines et sociales
- Avoir une formation en droit, sciences politiques, sociologie/anthropologie, etc.
- Avoir une maîtrise des outils de collecte de données, de traitement et d'analyse des données
- Une capacité à fournir des résultats et des rapports de qualité dans un délai relativement court.

9) Soumission des Offres

Les offres des candidats devront comprendre :

- Un CV
- Une offre technique détaillant la méthodologie proposée et incluant un calendrier indicatif des activités ;
- Une offre financière.

Délai de soumission : 09 juillet 2018

Les candidatures intéressées sont priées d'envoyer leurs dossiers de candidature à :

**Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun,
B.P 4063 Yaoundé / Tél :(237) 242 01 12 47**

Les soumissionnaires devront présenter leurs offres sous pli fermé adressées à « *Madame la Directrice exécutive de NDH-Cameroun* ». Exceptionnellement les offres peuvent aussi se faire par email aux adresses : ndhcam@yahoo.fr / program@ndhcam.org / www.ndhcam.org

NB : Seul le consultant retenu sera contacté pour fixer les modalités pratiques de la réalisation de l'étude.